

COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2022

1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,
vu les articles L.2121-15 et L2541-6 du CGCT,
après avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'unanimité, à la désignation de Madame Katia Bossuyt au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2022

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2022.

AFFAIRES FINANCIERES

3. PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2021 qui est conforme au Compte de Gestion que tient simultanément le comptable public.

Ces deux documents font état de l'ensemble des dépenses et des recettes de la Commune pour l'exercice 2021 et reprennent les résultats de 2020.

Ils se présentent comme suit :

	Résultat clôture 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021		Résultat clôture 2021
			excédentaire	déficitaire	
Investissement	2 004 649.35		1 454 256.48		3 458 905.83
Fonctionnement	979 883.32	879 883.32	1 246 575.39		1 246 575.39

En tenant compte des résultats antérieurs reportés, il apparaît :

- un excédent de fonctionnement de 1 246 575.39 €,
- un excédent d'investissement de 3 458 905.83 €,
- d'où un solde de clôture de 4 705 481.22 €.

En prenant en compte les restes à réaliser, la section d'investissement n'a pas de besoin en financement.

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,
et après que Madame le Maire se soit retirée de la salle,

- approuve à l'unanimité, le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2021 , aux montants indiqués ci-après :

	Résultat clôture 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021		Résultat clôture 2021
			excédentaire	déficitaire	
Investissement	2 004 649.35		1 454 256.48		3 458 905.83
Fonctionnement	979 883.32	879 883.32	1 246 575.39		1 246 575.39

4. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Après avoir pris connaissance du résultat de clôture du Compte Administratif 2021, qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 1 246 575.39 €, Madame le Maire, après avis de la Commission des Finances, propose d'affecter ce résultat cumulé d'exploitation de la façon suivante :

- 100 000 € reportés en section de fonctionnement (R 002)
- 1 146 575.39 € à la couverture du besoin de financement (compte R 1068).

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

➤ approuve à l'unanimité, l'affectation du résultat du Compte Administratif 2021 tel qu'indiqué ci-dessus.

5. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal,
après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des Finances réunie le 22 février 2022,
après avoir pris connaissance du rapport de présentation des orientations budgétaires pour la période 2022-2025,
après avoir entendu l'exposé oral,
après avoir débattu,

- prend acte des axes principaux 2022 qui sont :
- le démarrage des travaux pour les éléments structurants du programme,
 - la prise en compte de la conjoncture telle que l'inflation, la hausse des prix énergétiques et des matières premières,
 - la reprise de l'activité culturelle et événementielle,
 - le maintien des taux des taxes locales,
- et atteste de la tenue du débat d'orientation budgétaire

6. ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023

Le Conseil Municipal,
Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, modifié par la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020, article 137,
Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,
Considérant l'avis favorable du trésorier principal,
Après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de La Wantzenau à compter du 1^{er} janvier 2023,
➤ et autorise à l'unanimité, Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADMINISTRATION GENERALE

7. FUSION DES CONSISTOIRES DE STRASBOURG, DE SAINTE MARIE AUX MINES ET DE BISCHWILLER DE L'EGLISE PROTESTANTE REFORMEE D'ALSACE ET DE LORRAINE (EPRAL)

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- émet à l'unanimité, un avis favorable à la fusion des consistoires de l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine de Strasbourg, de Bischwiller et de Sainte Marie aux Mines.

8. ADHESION A L'AGENCE DU CLIMAT, GUICHET DES SOLUTIONS

Le Conseil municipal,

Vu les articles L 2121-21, L 2121-33, L 2541-1 et L 2541-12 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil d'État, dans un avis du 11 mars 1958, a reconnu aux communes le droit d'adhérer à des associations au même titre que les personnes physiques, sous réserve que l'objet poursuivi par ces associations réponde à un intérêt communal,

Considérant que l'agence du climat, le guichet des solutions répond à un intérêt communal,

Considérant que la commune de La Wantzenau peut, de ce fait, adhérer à l'agence du climat, le guichet des solutions,

Considérant qu'en application de l'article L 2121-33 du code général des collectivités territoriales le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, l'adhésion de la commune de La Wantzenau à l'agence du climat, le guichet des solutions,
- désigne à l'unanimité, Madame Michèle Kannengieser, Maire, comme titulaire et Madame Christine Stroh, Conseillère Municipale, comme suppléante pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale de l'agence du climat, le guichet des solutions,
- et décide à l'unanimité, de bénéficier de la cotisation annuelle versée par l'Eurométropole pour soutenir le déploiement des activités de l'agence à l'échelle du territoire métropolitain.

INTERCOMMUNALITE

9. CANDIDATURE AU LABEL VILLE EUROPEENNE

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de candidater en vue d'obtenir le Label Ville européenne et d'adhérer au réseau de villes et territoires,
- et autorise à l'unanimité, Madame le Maire à signer la charte Label Ville européenne et tous documents s'y rapportant.

10. SOUTIEN A L'APPEL DE STRASBOURG DANS LE CADRE DE LA CONFERENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

- soutient à l'unanimité, l'Appel de Strasbourg, annexé à la présente délibération, dans le cadre de la conférence sur l'Avenir de l'Europe.

MOTION

11. MOTION RELATIVE AU CADENCEMENT FERROVIAIRE SUR LA LIGNE STRASBOURG-LAUTERBOURG

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la région Grand Est en tant qu'autorité organisatrice des transports non urbains,

Considérant l'Eurométropole de Strasbourg intéressée par la performance de la ligne ferroviaire Strasbourg-Lauterbourg et au titre des impacts du projet de Zone à Faibles Emissions sur son territoire et sur le territoire voisin,

Vu la mise en oeuvre du Réseau Express Métropolitain (REM),
après avoir délibéré,

- demande à l'unanimité, la mise en place de mesures transitoires sur la ligne Strasbourg-Lauterbourg qui consistent à :
 - augmenter la fréquence des trains de manière soutenable,
 - augmenter la capacité des trains aux heures de pointe,
- et demande à l'unanimité, la mise en place d'un comité de suivi dans lequel siègeront l'ensemble des maires des communes desservies.

La présente séance a donné lieu à l'inscription de onze délibérations et les membres suivants y ont assisté :

Monsieur Lucas ADAM

Monsieur Christophe ADAM

Madame Stéphanie BEINERT OBERLE

Monsieur Roger BODE

Madame Françoise BOISSIERE

Madame Katia BOSSUYT

Monsieur Erwann DE PRAT

Monsieur Patrick DEPYL

Monsieur Bruno DINEL

Monsieur Aurélien EBEL

Monsieur Sébastien HECKEL

Monsieur Alain HERRMANN

Madame Aline JACQUENET

Madame Michèle KANNENGIESER

Madame Aurélie LYAUTEY

Monsieur Camille MEYER

Madame Fanny MONNEAUX GADROY

Madame Marianne MULLER BOUDAUD

Monsieur Laurent NEFF

Madame Marie-Louise PICARD

Monsieur Nicolas REPP

Monsieur Martial SCHILLINGER

Madame Christine STROH

Monsieur François VIX

Madame Alexandra WAGNER GUIARD

Monsieur Bernard WEIBLE

Madame Pia WOLFF KIEFFER

Absents, excusés :

Madame Clarisse BONN a donné procuration à Madame Stéphanie BEINERT OBERLE

Madame Annabelle RAVIZZI ZILLIG a donné procuration à Madame Aline JACQUENET

Affiché le 3 mars 2022.